



MINISTÈRE D'ÉTAT

Service des Médias et des Communications

Internet Society a.s.b.l
a.m de M. Patrick Vande Walle,
Président
Technoport Schlassgoart
66, rue de Luxembourg
L -4112-Esch/Alzette

Luxembourg, le 22 novembre 2004

Conc. : Demande de subside – Conférence ICANN du 9 au 15 juillet 2005

Monsieur,

Je me réfère à votre courrier en date du 10 novembre 2004.

Le Gouvernement s'engage à participer aux frais d'organisation de l'ICANN dans une limite de 100.000 euros, sous les conditions suivantes :

1. Seuls seront couverts les frais réellement exposés par l'ISOC, prévus dans le budget et qui n'ont pas pu être couverts par d'autres sources, comme notamment le parrainage. ISOC fera parvenir les factures au SMC.
2. Après réception de la présente confirmation, ISOC conclura un contrat avec une société spécialisée en matière d'organisation d'événements. Une copie du contrat sera envoyée au Service des Médias et des Communications (« SMC »).
3. Le rôle du SMC est limité à la mise à disposition du subside. Le SMC ne s'engagera pas dans l'organisation de l'événement. L'ISOC s'engage à tenir le SMC au courant de l'utilisation des sommes mises à disposition. A cet effet, l'ISOC organisera à des intervalles réguliers des réunions de coordination.

Au sein du SMC, le dossier est suivi par Isabelle Marinov et Tom Kettels.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul Zens
Directeur